

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19310696



Déposé 12-03-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0722653661

Dénomination

(en entier): Nature-api

(en abrégé):

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Rue Haute, Falmi. 6

5500 Dinant (Falmignoul)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

L'ASBL Nature-api ayant son siege social a 6 rue Haute 5500 Falmignoul. L'assemblee constitutive a, lors de sa tenue le 09 mars 2019 et conformement aux statuts, designe les personnes suivantes comme administrateurs : President : Van de Wouwer Alexis, professeur de profession, domicilie a 6 Rue Haute 5500 Falmignoul. Vice-president/secretaire : Balbeur Benjamin, professeur de profession, domicilie 27 avenue de l'ideal a 1200 Woluwe-St-Lambert.

Administrateur/ tresorier : Geoffrey Bogen, directeur de magasin, domicilie 107 bte 4 Avenue du Bourgemestre Jean Materne 5100 Jambes

Article 1

L'association porte le nom : "Nature-api", Association Sans But Lucratif. L'association accepte integralement les statuts et les reglements de l'AWBB.

Article 2 :

L'Association est sise a 6 Rue Haute 5500 Falmignoul et depend de l'arrondissement judiciaire de Dinant. Le siege social peut etre deplace par decision de l'assemblee generale.

Article 3:

L'association a pour but le developpement et la pratique du sport en general ainsi que la promotion du monde apicole.

L'association peut utiliser tous les moyens (entrainements, stages, 'clinics', organisation de tournois ou de fetes a caractere culturel) qui contribuent directement ou indirectement a la realisation de ce but. Elle ne pourra avoir un caractere politique ni poursuivre un but lucratif.

L'association peut, en execution de ce qui est repris ci-dessus, acquerir entre autres toutes proprietes ou tous droits reels, prendre ou donner en location, engager du personnel, conclure des conventions, reunir des fonds, bref pratiquer ou faire pratiquer toutes activites que justifie son projet.

Dans le cadre de la realisation de son objet, l'association peut meme poser des actes de commerce.

L'association est creee pour une duree indeterminee.